FORMATION CHARIOTS + Test CACES® (R 489) - Cat 4 Débutant

Formations Réglementaires

13/11/2026

Public et prérequis

Toute personne âgée de plus de 18 ans amenée à utiliser un chariot élévateur de cat. 4.

La personne doit être reconnue "APTE" par la Médecine du Travail

Les objectifs

- Etre capable de conduire en respectant les règles de sécurité :
  - un chariot élévateur en porte-à-faux de capacité supérieure ou égale à 6000Kg (cat. 4)
- Obtenir le **CACES®** (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) **cat. 4** selon la recommandation **R489 de la CNAM**.

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

- La théorie est dispensée en salle équipée de moyens audiovisuels
- La pratique se déroule en atelier spécialisé ou en entreprise

L'AFPI acm Formation atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme.

Programme

Formation théorique

- Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention, les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des chariots de manutention
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

Formation pratique

- Prise de poste et mise en service
- Conduite
- Circuler à vide et en charge
- Manœuvres
- Prendre déplacer et déposer au sol une charge palettisée
- Gerber et dégerber au moins 3 charges en pile
- Chargement déchargement d'un véhicule depuis le sol
- Prise, transport et dépose d'une charge longue et/ou d'un conteneur rigide contenant un liquide et/ou d'une charge déformable
- Fin de poste maintenance

CENTRES DE FORMATION

Lille, Boulogne, Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, Béthune

DURÉE DE LA FORMATION

3 jours

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + afpi

• 1300 Jeunes formés par an
• 600 contrats d'alternance à pourvoir
• 750 entreprises partenaires
• Accompagnement individualisé
• Diplômes reconnus par l'Etat

• Savoir-être, management, sécurité
• Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
• Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

10 CENTRES
dans le Nord Pas-de-Calais situés au coeur des bassins industriels et d'emploi

Modalité d’évaluation

Code RS 5059-
Certificateur: CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE -
Date d'échéance de l'enregistrement: 27/01/2025

- Attestation
- Vérification des connaissances théoriques et validation des compétences pratiques.
- Délivrance des **CACES® cat. 4** ou proposition, en cas d’échec, d’un complément de formation en vue d’obtenir le CACES®

Suivi de la formation

Le suivi de l’exécution de l’action se fait par :

- L’émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d’évaluation de stage

Nombres de personnes formées en 2023 : 577 personnes

Version documentaire

PR5/ENR/01 V.3